Cause commune, revue culturelle clandestine vaudoise

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **2 (1985)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-520194

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CAUSE COMMUNE, revue culturelle clandestine vaudoise

par Charles-F. Pochon

"Cause commune" occupe une place à part dans la palette de la presse clandestine de gauche du début des années 40. C'était une revue culturelle.

Une presse clandestine en Suisse romande

Qui se souvient encore des journaux clandestins diffusés difficilement et en courant des risques pendant les années d'interdiction du Parti communiste et de la Fédération socialiste suisse?

"La Lutte", hebdomadaire communiste de 1934 à 1937 a disparu lorsque le Parti communiste a été interdit dans plusieurs cantons romands. C'était une décision volontaire. Les autres décisions de disparition d'organisations de gauche et de leur presse ont été prises par le Conseil fédéral.

Il s'agit des mesures suivantes, pour rappeler les principales :

- Interdiction des journaux de la Fédération socialiste suisse "Le Travail" et "Le Droit du Peuple" (arrêté du 5.7.1940)
- Interdiction du Parti communiste suisse (arrêté du 26.11.40)
- Interdiction de la Fédération socialiste suisse (arrêté du 27.5.41).

Le Parti communiste et la Fédération socialiste suisse ont poursuivi clandestinement leur activité et ont diffusé leurs messages dans plusieurs publications occasionnelles ou périodiques.

Le rapport du Conseil fédéral du 21 mai 1946 sur les activités anti-démocratiques de 1939 à 1946 contient aussi une partie III consacrée à la gauche. Y sont mentionnés, pour la Suisse romande, les journaux clandestins "Le Travail", "Le Bulletin socialiste", "Les Informations soviétiques", "Notre opinion", "L'Etincelle",

"La Vague".

Cette liste n'est pas exhaustive. L'Almanach de la Voix Ouvrière pour 1946 ajoute deux titres "Défense ouvrière" et "Vérité". Il indique aussi que "Le Travail", dans son ancien format, parut exceptionnellement dans certaines occasions. D'autres journaux ont paru tous les quinze jours ou mensuellement.

"Cause commune", absente des deux publications susmentionnées, a paru à Lausanne en 1942 et 1943.

Il y a eu au moins trois numéros dont nous avons vu le premier quand il circulait à l'Université de Lausanne, au printemps 1942, et le troisième, pendant notre recherche, à la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne (Cote 1 B 9929).

Programme de rédaction.

Le but de la revue est exposé en tête du premier numéro; "La Cause commune des ouvriers et des intellectuels, la cause commune des travailleurs révolutionnaires et des défenseurs de la culture, c'est actuellement, avant tout, la cause de la liberté de l'homme et de sa pensée, menacée par l'obscurantisme fasciste et par les armes de la réaction spirituelle et sociale. Dans ces quelques feuilles qui paraissent aujourd'hui pour la première fois, on s'exprimera librement - au risque même de certaines contradictions. Car l'important, c'est qu'une volonté commune nous anime. Les conditions présentes du régime imposent évidemment l'anonymat aux collaborateurs de "Cause commune". Mais nous souhaitons seulement que l'autorité de leur parole, ainsi dépouillée par obligation de toute considération de personne, n'en soit que renforcée. "Cause commune" ne saurait dissimuler le but qu'elle se propose : elle se place ouvertement sur le plan révolutionnaire. Et elle inscrit en tête de son premier numéro ces lignes de Engels, publiées en 1878 déjà : "Dès que la société (par opposition à une classe) aura pris possession des moyens de production... l'humanité sortira du régime de la fatalité pour entrer d'un bond dans celui de la liberté. Aux côtés de tous ceux qui, en Europe occupée ou contrôlée, luttent contre les

forces de régression fasciste, aux côtés des peuples de l'URSS, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, nous tenterons, dans la mesure modeste de nos moyens d'accomplir notre tâche d'hommes libres".

Le contenu de la revue

Citons les sommaires des deux numéros lus :

Numéro 1, février 1942

Editorial
La peinture bâloise
Baudelaire à l'école du dimanche
Deux mots sur l'URSS et le marxisme
"Demain" poème
Ansermet se rallie
"Traits" et le Conseil d'Etat vaudois
L'air du temps

Numéro 3, janvier 1943

Réveil des Forces de Liberté
1812 (à propos de "Guerre et Paix" de Tolstoï)
Chant de l'Armée rouge et chant hitlérien
"L'ouverture de l'Est"
"Clairon matinal" (poème)
La Liberté de la Presse - quelques notes et un exemple
Prévisions du Marxisme
Des tapisseries d'Aubusson
Chronique du cinéma

La simple reproduction des deux sommaires suffit pour établir la ligne politique antifasciste et communiste de "Cause commune".

La présentation était, évidemment, fort modeste. Quelques dizaines de pages tapées à la machine sur stencils et polycopiées.

Sur quelques textes

Rappelons l'objet de quelques articles.

"Traits et le Conseil d'Etat vaudois" fait allusion

à une plainte en diffamation déposée contre la revue mensuelle "Traits" par le Conseil d'Etat vaudois, composé alors de radicaux et de libéraux.

"Traits" a joué un rôle certain pour encourager la résistance intellectuelle en Suisse romande où le "vichysme" était très répandu. L'"Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud" (Volume 7, pages 239 et 240) titre le passage consacré à "Traits" : "une revue littéraire de combat". A l'époque de la plainte du Conseil d'Etat, elle était rédigée sous la responsabilité de Jean Descoullayes (1903-1961), conservateur du Musée cantonal des Beaux-Arts et, par conséquent, fonctionnaire de l'Etat. Cette plainte le mettait donc pratiquement dans l'obligation d'abandonner la rédaction. Au surplus, comme il s'agissait d'une plainte civile et pas pénale, "Traits" risquait d'être ruinée financièrement.

Est-il trop hardi d'imaginer que des collaborateurs de "Traits", mesurant les limites étroites de la liberté d'expression dans un journal paraissant légalement en période de restriction des libertés, ont pris le risque d'une action clandestine, dont ils connaissaient, par ailleurs, les possibilités et les moyens?

Dans le numéro 3, paru à une époque où la défaite nazie s'annonçait toujours plus proche, l'engagement politique est plus marqué que dans le premier numéro. Citons la conclusion de l'article intitulé "Réveil des forces de liberté" qui constitue en fait l'éditorial de ce numéro : "Aujourd'hui, le vent a tourné. L'heure qui sonne est celle du rassemblement le plus large de tous les ennemis de l'oppression et de la tyrannie hitlérienne. L'heure est à l'union étroite de tous les adversaires du fascisme. CAUSE COMMUNE pour défendre notre indépendance nationale! CAUSE COMMUNE pour rétablir et sauvegarder nos libertés démocratiques! CAUSE COMMUNE avec les défenseurs de la culture dans le monde!"

L'article sur la liberté de la presse met en évidence les difficultés de la presse de gauche, en citant les trois quotidiens interdits : "Freiheit" (organe du Parti communiste en langue allemande), "Le Travail" et "Le Droit du Peuple" et les facilités offertes à la

presse bourgeoise. L'article donne des détails sur la structure du Groupe Payot qui possédait alors à Lausanne les Imprimeries Réunies, les quotidiens"La Feuille d'Avis de Lausanne"et"La Tribune de Lausanne"ainsi que le réseau des librairies Payot.

Nous sommes tentés d'attribuer cet article à André Muret qui a développé ultérieurement le même thème avec les mêmes exemples dans "La Voix Ouvrière". Cette remarque est permise aujourd'hui : à l'époque elle aurait constitué une dénonciation! Interroger quelqu'un ne servirait à rien, parce que tous ceux qui participaient à la rédaction, à la publication et à la diffusion d'un journal clandestin devaient se débarrasserde tout ce qui aurait pu constituer une pièce à conviction en cas de perquisition.

La chronique du cinéma consacre un passage à "Mrs Miniver" et à "Qu'elle était verte ma vallée". Le chroniqueur réclamait la projection en Suisse romande d'"Alexandre Nevski", qui passait alors sur les écrans de Suisse allemande, ainsi que de "Swanp Waters", "première production américaine de Jean Renoir, le grand régisseur anti-fasciste français".

En guise de conclusion

Il est difficile de mesurer l'effet d'une revue comme "Cause commune" dans une période aussi sombre pour la culture que la IIème Guerre mondiale. La diffusion devait être limitée, mais la circulation des exemplaires multipliait le nombre des lecteurs. Il est permis, dans ces conditions, d'estimer que "Cause commune" a contribué à faciliter l'adhésion de militants non-ouvriers au Parti populaire et ouvrier qui s'est constitué à Lausanne le 21 mai 1943. Ce fut probablement aussi, avec d'autres causes, un élément des succès électoraux de ce parti dans l'immédiat après-guerre.

Note sur "Cause commune" dans la "Bibliographie de la presse suisse", par Fritz Blaser, 1956-1958

Dates de parution : 1942-1943

Format : in-8°

Périodicité : irrégulière

Lieu d'édition et imprimeur : Lausanne

Tendance politique : communiste

Référence à une bibliothèque : Bibliothèque cantonale et Universitaire, Lausanne (incomplet)

Indications supplémentaires : journal multigraphié clandestin.